

les échanges de pratiques entre les différentes

Les associations adhérentes à l'union gèrent des services pour enfants, adultes et étudiants sourds et malentendants.

La formation des acteurs des différentes équipes ainsi que

# UNAPEDA Infos

## Programmation 1er semestre 2005

### Edito

#### Dans ce numéro :

Comprendre la surdité	2
Week end familial	3
Université d'été 2005	4
Formation des professionnels	5
Convention FISAF UNAPEDA	5
Adhérents et calendriers	6
Bulletin d'adhésion	7
Bulletin d'inscription	8

**N**euf mois déjà que notre Union a vu le jour et les projets se construisent à grand pas.

2004 pour nous, ce sont des journées familiales à Questembert en mai, un stage de parents de petits à Calais en novembre dans la suite logique des formations parentales (initiées par Josette Chalude), la mise en place d'un groupe de travail en partenariat avec la FISAF (regroupant les établissements et services) autour d'une recherche action sur le métier d'interface de communication, une coordination de directeurs de structures et services

d'initiative parentale, une charte de partenariat UNAPEDA FISAF autour de la formation parentale, un site Internet en cours d'élaboration, un contrat d'assurance prothèses.

2005 pour nous verra la poursuite des actions, entamées et la réalisation des projets en cours. Rapidement on peut citer :

Une université d'été du 27 au 31 août en Limousin, un stage parental à Cancale pendant les congés scolaires de la Toussaint, la mise en ligne du site Internet, la poursuite de la recherche action « interface », de la coordination des services,

la mise en place de formations pour les interfaces (3 jours en mars, 3 jours en mai).

Vous voulez agir ! Nous aussi. Vous ne voulez pas subir ! Nous non plus. Vous croyez aux potentialités de vos enfants ! Nous aussi !

Nous nous sommes Unis pour Agir. Vous pouvez nous rejoindre. En attendant...

**Bonne et  
heureuse  
année 2005**

## Les journées Européennes 2005

Hearing Impaired Children :  
Europe 2005

Les Journées Européennes 2005 des Enfants Sourds et Malentendants auront lieu à **Londres les 13 et 14 mai 2005. L'UNAPEDA s'associe à cet événement.**

**Cette manifestation est organisée par The Ear Foundation, NDCS** (The National Deaf Children's Society) et RNID.

Elle réunit des professionnels venues de toute l'Europe et des familles.

Pour plus d'info : Brian Archbold -  
The Ear Foundation, Marjorie  
Sherman House, 83 Sherwin Road,

Lenton, Nottingham, NG7 2FB.

Tel : +44 (0) 115 942 1985 /

Fax : +44 (0) 115 924 9054

Courriel : brian@earfoundation.  
org.uk Site : <http://www.dhice.org>

## Octobre 2004 : Stage Comprendre la surdité

Le stage Comprendre la surdité s'adressait aux parents de jeunes enfants (0 à 7 ans) à Calais du 24 au 28 octobre 2004. Il était organisé par l'A.P.E.M.R.D. et l'UNAPEDA.

11 familles d'enfants sourds de 11 mois à 6 ans se sont retrouvées dans ce stage.

Cela a été l'occasion d'échanges entre parents de jeunes enfants, parents d'enfants plus âgés et « expérimentés » et de professionnels de la surdité.

Pendant toute la durée du stage, les enfants ont été pris en charge par l'association « **Arc en Ciel** » pilotée par **Eric et Anne Marie Cottineau**.



La première journée a été consacrée à l'annonce du handicap et à la place de l'enfant sourd dans sa famille en présence de **Madame Clerebaut, psychologue à Bruxelles**.



Le lendemain, **Monsieur Théo Wieckoreck, directeur du centre de formation à la**



**langue des signes (clsf) de Lille** nous a présenté son parcours d'adulte sourd. Il a souligné l'intérêt de l'apprentissage ou au moins d'une initiation à la Lsf pour faciliter la communication entre les parents et les jeunes enfants.

Le travail orthophonique avec les très jeunes enfants a été expliqué par **Brigitte Colette du centre Montfort de Lille**. Elle a également insisté sur l'importance de la communication et sur l'intérêt de l'introduction du LPC pour l'appropriation du français oral et écrit.

Le programme du mercredi, a débuté par un exposé sur les origines de la surdité par **Monsieur Delobel, chef de service de cytogénétique à l'hôpital saint Vincent à Lille** puis a continué par l'intervention du **Docteur Jacques Lemans ORL Phoniatre** sur l'anatomie et le fonctionnement de l'oreille, les audiogrammes et les implants.

Enfin **Monsieur Christian Renard audioprothésiste à Lille** nous a informé sur les prothèses

auditives classiques et sur les implants cochléaires.

La journée s'est terminée à plus de 18 heures !

Les enfants étaient particulièrement impatients de retrouver leurs parents, les moniteurs épuisés mais l'enthousiasme des intervenants nous avait fait oublier les horaires.

**Madame Mietlicki directrice pédagogique à l'IRPA de Ronchin** a abordé le jeudi matin le problème de la scolarisation, des différentes modes de prise en charge



et des perspectives d'avenir.

Après un exposé sur le fonctionnement des CDES, le stage s'est conclu par une présentation du panorama associatif national par **Nicole Gargam, vice-présidente de l'UNAPEDA**. L'importance de la vie associative a été soulignée.

Merci à **l'APEM Dunkerque** et à **Hélène Dhalluin** qui ont permis la mise en place de ce stage, à **Monique Hanscotte et Evelyne Péron** pour leur contribution tout au long de la semaine.

# Journées familiales, les 29 & 30 mai 2004 à Questembert

un article de Françoise Guellec

**Évolution actuelle que connaît l'intégration (scolaire, sociale) des personnes handicapées est encore timide, et malgré les textes de loi, les difficultés persistent encore dans l'acceptation de la différence par la société.**

Pour les jeunes sourds, l'insertion professionnelle est trop souvent un combat à mener contre la frilosité des institutions, des entreprises...

C'est pourquoi L'UNAPEDA (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs) a organisé ce week-end de réflexion et d'informations à l'intention des jeunes et de leurs familles.

Ces deux journées ont permis à 48 partici-



pants de plusieurs régions (Bretagne, Ile de France, Limousin, Nord, Poitou - Charentes) de se rencontrer puis d'échanger sur les diverses questions que pose l'accompagnement en formation, qu'elle soit initiale ou continue

Le samedi a été plus spécialement consacré au panorama des **diverses filières proposées par l'Education Nationale** (orientations après la 4<sup>ème</sup>, la 3<sup>ème</sup>, le BAC), ainsi qu'aux différentes possibilités d'accompagnement en cursus universitaire. Il apparaît que si le parcours semble souvent « fléché » (par les établissements, entre autres) et à ce titre semé de difficultés si l'on tente de sortir des sentiers battus, le choix du jeune - motivé par ses goûts, ses aspirations, ses aptitudes - doit être prépondérant dans l'orientation qu'il prendra. La construction d'un projet doit lui appartenir, et les solutions existent, pour peu que les familles disposent de suffisamment d'informations (et de ténacité dans certains cas).

Il est clair malgré tout que le droit à l'erreur

existe pour tous, et les jeunes sourds ou malentendants n'échappent pas à la règle... Leurs hésitations ou tâtonnements quand vient l'heure du choix est aussi compréhensible que pour les autres, leur rythme d'adaptation et/ou d'apprentissage doit être respecté.

Les flottements dans les cursus des jeunes entendants sont fréquents, et souvent mieux acceptés pour eux. La surdité doit-elle être une obligation d'excellence ??? Si les familles doivent effectivement se méfier de certains « aiguillages » précoces impulsés par les « normes » en vigueur dans les établissements (les moyens dans les filières) qui ne correspondent pas obligatoirement aux souhaits et aux capacités du jeune, il leur faut également se donner les moyens de construire un autre parcours .. Le samedi soir a ensuite été studieux pour les administrateurs de la nouvelle fédération UNAPEDA, qui ont planché jusqu'à très tard dans la nuit.

Pendant que les ados s'offraient jusqu'à minuit une petite soirée « danse », au rythme des percussions et des vibrations des amplis lors d'un concert donné sous la halle (historique !) de la place du marché. Les interventions du dimanche matin ont porté sur **l'état des lieux des offres de formation, l'évolution des débouchés dans les secteurs porteurs** ... Les exposés ont démontré que, même si les lois évoluent dans le principe d'intégration et de l'égalité des chances pour tous (principe de non discrimination), la dichotomie persiste entre les directives de l'état et les réalisations sur le terrain de l'entreprise (publique, privée).

Le taux de chômage des personnes handicapées reste aujourd'hui une réalité préoccupante, et dans le champ de la surdité en l'occurrence, les associations doivent pouvoir poursuivre leur mission d'expertise, de compétences particulières dans le suivi « auprès de » et « avec » les services et organismes de formation et d'insertion. Le « guichet unique » prévu dans la loi actuellement en préparation comporte certainement des risques autour desquels nous devons maintenir la vigilance, si nous voulons que soient respectés les enjeux de l'accessibilité.

Puis, après une présentation rapide du site « NADOZ » ([www.nadoz.org](http://www.nadoz.org)) qui répertorie et présente (contenu des formations, vidéos de démonstration ..) toutes les formations professionnelles et technologiques

initiales proposées en Bretagne mais valables partout (du CAP au BTS, DUT), les jeunes et leurs parents ont pu écouter et questionner (merci aux interprètes et à la codeuse) les témoignages de deux jeunes sourds : Alexandre, 23 ans, cuisinier avec spécialisation « desserts » et Anne Sophie, 25 ans, en DESS de psychologie. Tous deux nous ont exposé leur parcours (écueils et difficultés surmontés, efforts et succès) et mis en évidence que la motivation est le premier moteur d'une réussite en marche. **Ces deux journées de réflexion et de détente ont été agréables pour tous**, car les 12 enfants présents ne se sont pas ennuyés non plus, même sous le ciel « Pi » breton ! (Merci aux 2 monitrices pour leur efficacité, à la Maison Familiale et Rurale, son Directeur et son cuisinier pour leur accueil).

Elles mettent toutefois l'accent sur la nécessité pour tous de poursuivre les efforts et le travail en réseau pour que les jeunes sourds et malentendants trouvent la place qui leur revient dans le monde du travail, dans la société, dans la vie tout court. L'évolution des niveaux d'études est réelle, mais nous ne devons pas en rester là..

Pour que le regard des autres sur la surdité change, nous avons ensemble à démontrer que la différence n'occulte pas les capacités, que nos enfants -futurs adultes- sont



autant que les autres aptes à s'épanouir dans un métier, à participer pleinement à la réalisation d'un projet de société. Mais l'intégration ne doit pas fonctionner en sens unique et donc les moyens d'accompagnement adaptés (techniques, humains) sont légitimement encore et toujours à revendiquer.

A suivre ... !

## UNIVERSITE D'ETE 2005 : Présentation du contexte

Le projet de **loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** voté en 2<sup>ème</sup> lecture le 15 janvier 2005 au parlement devrait prendre effet au plus tard en janvier 2006.

Ce projet introduit de nouvelles dispositions notamment : la création de maisons du handicap, une nouvelle définition de la notion de compensation et la mise en oeuvre d'une prestation de compensation. Certains articles concernent plus particulièrement la surdité : le sous-titrage des émissions télévisées, l'enseignement de la langue des signes qui est reconnue comme une langue à part entière

et peut être offerte comme épreuve aux examens et concours publics, l'adaptation des épreuves du permis de conduire aux personnes sourdes et la mise à disposition d'interprètes ou d'aides techniques au tribunal.

Que recouvre la notion de compensation des conséquences du handicap ? Est ce la compensation des conséquences du handicap ou de la situation de handicap ? Qu'est ce que la situation de handicap pour un sourd ? Quelles seront les conséquences pour les enfants déficients auditifs et leurs parents, pour les jeunes adultes de l'adoption de cette loi ? L'accès aux droits fondamentaux, l'accès à tout pour tous (notion européenne) sera t-il réalisé ? (accès à l'école, à la formation, à

l'information, à la culture, aux loisirs, aux transports et plus généralement à la vie sociale)

Pour vous informer du contenu de cette loi, envisager les retombées éventuelles sur la prise en charge des enfants, des jeunes adultes et sur l'accompagnement des parents d'enfants déficients auditifs, nous organisons une université d'été dans le Limousin.

Cette manifestation a pour objectif de concilier détente et formation pour les parents comme pour les enfants.

La prise en charge des enfants pendant les temps de formation sera assurée par une équipe de moniteurs expérimentés et connaissant bien les enfants sourds.

## Université d'été : Pré-programme

### Jour 1

**Introduction aux journées de 15h à 16h**

**Présentation de l'unapeda par Michel Kerdilès**

**16h à 17h : présentation générale de la nouvelle loi**

### Jour 2

**l'accès à la culture et aux loisirs**

**(responsables : Pierre Roger et Françoise Guelles)**

• **9h - 10h30 atelier 1 : l'accès à la culture, présentations d'expériences et discussion**

• **10h30 - 11h : pause**

• **11h-12h30 atelier 2 : accès**

**aux loisirs, présentations d'expériences et discussion**

### Jour 3

**L'accès à la scolarité (responsables : Nicole Gargam - Laure Boitez - Anne Marie Cottineau)**

• **9h - 10h30 atelier 1. Scolarisation en milieu ordinaire quelles coopérations et quelles avancées attendues ?**

• **10h30 - 11h : pause**

• **11h-12h30 atelier 2. Comment le libre choix des familles à une éducation orale ou à une éducation bilingue peut il être respecté ?**

### Jour 4

**L'accès à l'enseignement supérieur et à la vie professionnelle**

**(responsables : Florence Robert - Elie Martin)**

• **9h - 10h30 atelier : Comment favoriser le maintien dans un cadre ordinaire de vie et de travail ? incidences de la loi sur l'insertion professionnelle et les dispositifs qui en sont chargés ?**

• **10h30 - 11h : pause**

• **11h-12h30 atelier 2. Accès à l'enseignement supérieur réalisations, avancées attendues**

### Jour 5

**Synthèse des discussions Pistes d'action UNAPEDA**

## Formation des professionnels 2005

### Pourquoi interpréter rend fragile ?

**Public :** professionnels (interfaces, interprètes, ...) des équipes emploi-formation

**Groupe :** 18 personnes maximum

**Durée :** 16 heures

**Calendrier :** les 30, 31 mars et 01 avril 2005

**Lieu :** MEZE (près de SETE) Village Club Thalassa

**Intervenants :** ARIS et ARPEDA (Réunion)

**Coût formation :** 400€ (300€ pour les adhérents)

**Coût hébergement :** 100€

### La relation d'aide dans l'accompagnement de l'enfant ...

**Public :** professionnels des équipes Safep et Ssefis

**Groupe :** 18 personnes maximum

**Durée :** 16 heures

**Calendrier :** 2, 3 et 4 mai 2005

**Lieu :** MEZE (près de SETE) Village Club Thalassa

**Intervenants :** ARIEDA

**Coût formation :** 400€ (300€ pour les adhérents)

**Coût hébergement :** 100€



« Pour vous inscrire : Remplir un bulletin par participant (p 8).  
Signature de l'association adhérente à l'UNAPEDA

## Convention de collaboration FISAF UNAPEDA

L'UNAPEDA et la FISAF (Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France) ont signé une convention de collaboration le 17 novembre 2004 à Arras pour réunir leurs efforts pour :

- faciliter les relations entre les réseaux des 2 associations,
- développer par la formation, une meilleure connaissance de la surdité pour les parents
- une meilleure prise en compte du handicap des personnes sourdes et malentendantes

La convention de collaboration entre l'U.N.A.P.E.D.A. et la F.I.S.A.F. reconnaît le partage et le respect des valeurs communes (voir document de convention joint).

Les objectifs d'action visent :

- le soutien à la mise en oeuvre de la citoyenneté des personnes en situation de handicap auditif ainsi que leurs familles.
- promouvoir et faciliter l'accès des personnes sourdes ou déficientes auditives au milieu ordinaire de vie et de travail
- la recherche de solutions adaptées pour les personnes avec un handicap particulièrement lourd

A travers cette convention, l'U.N.A.P.E.D.A. et la F.I.S.A.

F. renforcent leurs actions par une recherche de collaboration tant au niveau local que national.

### Signature de la Convention

Laure Boitez, vice-présidente UNAPEDA signe la Convention entre l'UNAPEDA et la FISAF



### Informations complémentaires :

Qui est la F.I.S.A.F. ? La F.I.S.A.F., Fédération Nationale pour l'Insertion des Personnes Sourdes et des Personnes Aveugles de France, a été créée en 1925.

Elle fédère :

- 122 associations, établissements et services adhérents
- 7 000 personnes en situation de handicap sensoriel accueillies, formées et accompagnées,
- 4 000 professionnels experts en déficience sensorielle

Siège administratif  
21 rue de l'Eau Blanche  
29200 BREST

Téléphone : 082036 04 02

## Faire un don à l'UNAPEDA...

Pour que l'UNAPEDA se développe et puisse représenter efficacement les familles, vous pouvez nous apporter votre soutien financier.

Après 6 mois de fonctionnement, cette nouvelle association compte déjà plus de 800 familles adhérentes au niveau national réparties sur 8 régions en métropole et 2 DOM. En 2004, année de notre création, nous avons :

organisé des stages pour les parents (p 2), mis en place des journées de réflexions sur le métier d'interface de communication, signé une convention avec la FISAF (p 5)

En 2005, nous préparons une assurance pour les prothèses auditives, appareils HF et implants, des formations pour les parents et une université d'été dans le Limousin, la mise en place d'un catalogue de formation, un partenariat et une réflexion au niveau européen, l'ouverture d'un site Internet...

Nous vous remercions pour votre générosité.

Vos dons vous donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 60 % de leur montant pris dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable (au-delà, report sur les 4 années suivantes). Ainsi pour 50€, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 30€. A réception de votre paiement, un reçu fiscal vous sera envoyé dans les meilleurs délais. Le reçu vous servira comme pièce justificative de votre don au moment de l'établissement de votre déclaration de revenus.

## Les associations adhérentes en 2004 :

- **APEDA 17** — La Rochelle (Charente Maritime)  
tel : 06.71.94.61.59
- **AMEIS** — Fort de France (Martinique)  
tel : 00.596.60.79.00 fax : 60.79.01
- **ARPEDA Réunion** — St Denis  
Tel 0262.41.17.55 fax : 21.94.00
- **APK** — Liffré (Ille et Vilaine)  
Tel fax : 02.99.68.40.80
- **APEM JP** — Quimper (Finistère)
- **AFDA** — Brest (Finistère)  
Tel : 02.98.45.32.27 fax : 02.98.05.99.40
- **APE du CEJS** — Arras (Pas de Calais)  
Tel : 03.21.58.46.11
- **ARIEDA** — Montpellier (Languedoc Roussillon)  
Tel : 04.99.23.27.70 fax : 04.99.23.27.79
- **APEMRD** — Ghyvelde Région Dunkerquoise  
tel fax : 03.28.26.61.74
- **ADEPEDA 29** — Brest (Finistère)  
Tel : 02.98.41.82.65 fax : 02.98.41.80.53
- **ADEPEDA 22** — St Brieuc (Cotes d'Armor)  
Tel : 02.96.61.32.39
- **ADEPEDA 35** — Rennes (Ille et Vilaine)  
Tel : 02.99.50.76.82 fax : 02.99.50.76.82
- **ADEPEDA 56** — Vannes (Morbihan)  
Tel : 02.97.65.61.69
- **URAPEDA Bretagne**  
Tel : 02.99.51.91.41 fax : 02.99.51.03.88

Si vous souhaitez nous rejoindre, voir p. 7 bulletin d'adhésion.

## C'était en 2004 —

- **13 mars** : AG constitutive
- **29-30 mai** : journées familiales Questembert—CA UNAPEDA
- **10 mai** : Groupe de travail UNAPEDA / FISAF « le métier d'interface » à Rennes
- **5 juin** : GT métier d'interface à Paris Comité de pilotage
- **6 juin** : Coordination des services d'initiative parentale à Paris
- **26-31 juillet** : AG FEPEDA (Suède)
- **11 septembre** : CA UNAPEDA
- **11 octobre** : GT métier d'interface à Paris Comité de pilotage
- **12 octobre** : coordination des services d'initiative parentale à Paris
- **23-28 octobre** : Congrès FISAF-signature charte UNAPEDA/FISAF-Formation parentale Araas
- **20 novembre** : CA unapeda Paris
- **21 novembre** : AG FNATH à Vitré
- **2-3 décembre** : colloque ACFOS « dépistage précoce

## Calendrier 2005

- **17 janvier** : Comité pilotage GT UNAPEDA/FISAF (interface) Paris
- **18 janvier** : coordination des services d'initiative parentale. Intervention d'Olivier Dulucq, expert délégué général de l'UNADEL (Développement local) sur la décentralisation. Paris
- **19-20 janvier** : colloque ANPASE « insertion sociale et professionnelle des personnes sourdes
- **5 février** : CA UNAPEDA à Paris
- **30-31 mars et 1er avril** : stage interface à Meze (34) : pourquoi interpréter
- **2 avril** : CA UNAPEDA à Paris
- **2-3-4 mai** : stage interface : Meze (34) La relation d'aide avec l'enfant intégré
- **18-20 mai** : Formation orthophonistes Montpellier ARIEDA (intervenant R. Lowe)
- **21-22 mai** : Colloque ARIEDA « Lucie était elle sourde »
- **18 juin** : CA UNAPEDA AG Paris
- **27-31 août** : Université d'été « Autour de la Loi rénovée » Limousin
- **24 septembre** : CA UNAPEDA à Paris
- **22 au 27 octobre** : initiation à la surdité. Stage parents de petits à Cancale

Retrouvez nous sur le net :  
[unapeda.asso.fr](http://unapeda.asso.fr)

# Bulletin d'adhésion

Sigle et nom complet de l'association .....

Adresse du siège social .....

Adresse de correspondance (si différente) .....

Téléphone ..... Fax .....

Site internet ..... Adresse e-mail .....

Date de déclaration à la Préfecture ..... n° de récépissé .....

Nom, prénom et qualité des membres du Bureau :

Nom du Président .....

Adresse .....

Téléphone ..... Adresse E-mail .....

Nom du Vice président .....

Nom du Trésorier .....

Nom du Secrétaire .....

Autres membres du bureau .....

Je soussigné(e) ..... Président(e) certifie l'exactitude des renseignements écrits dans ce dossier et ayant pris connaissance des statuts, demande l'adhésion de mon association à l'UNAPEDA.

Ci joint la cotisation pour l'année 2004. 5€.x.....adhérents = .....€

1000€ pour les associations gestionnaires de service

Date ..... Signature du (de la) Président(e)

Pièces à joindre au dossier :

- Un exemplaire des statuts de votre association déposés à la Préfecture
- Une plaquette de présentation de votre association

## Renseignements sur votre association

Buts de l'association :

Vos activités : Joindre le dernier rapport d'activités ou présenter un bref descriptif

Réalisez-vous un journal ou un bulletin d'information ? Oui Non

Si oui pouvez-vous adresser un exemplaire à l'UNAPEDA Oui Non

## Réservé au CA de l'UNAPEDA

Décision du Conseil d'Administration :

Date : .....

### Siège administratif

21, rue de l'eau Blanche

29200 BREST

Tél : 0820 36 04 02

Email : unapeda@wanadoo.fr

A retourner au siège administratif ou  
unapeda@wanadoo.fr

### FORMATION :

Titre de la formation retenue .....

Coût de l'inscription :  Adhérent \_\_\_\_\_ €     Autres \_\_\_\_\_ €

### PARTICIPANT :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Age Né(e) le / / / / / / / / / / à \_\_\_\_\_ N° Département : \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### ORGANISME :

Nom de l'organisme .....

Adresse .....

Téléphone ..... Télécopie ..... Courriel .....

Adresse de facturation (si différente) .....

Ci-joint un règlement d'un montant de .....€ correspondant aux frais de formation

Fait à ..... Le .....

Signature du Directeur

Cachet de l'Organisme

### Conditions d'inscription :

- Une inscription individuelle, validée par l'employeur, est nécessaire
- Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation tout désistement à moins de dix jours du début du stage entraîne une retenue égale à 10 % du montant global des frais
- Une convocation comportant le programme de stage, les dates de sessions, les lieux, les noms des intervenants, est adressée à chaque personnes inscrite
- Une convention de stage est adressée à chaque établissement ayant inscrit un ou plusieurs stagiaires ou directement au stagiaire lorsque ce dernier règle lui-même le coût de la formation
- Une attestation de stage est délivrée à l'issue de chaque stage.